



Rue Léon Morel, 1  
5032 ISNES

Tel : 081/58.61.00  
Fax : 081/58.61.29

COMMUNE DE BLEGNY

03 MAI 2021

ENREGISTRE

Administration communale de Blegny  
A l'attention des Bourgmestre et Echevins  
Rue Troisfontaine, 11  
4670 BLEGNY

Isnes, le 28 avril 2021

Mesdames, Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous informer de notre prochaine Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en format virtuel, dans nos locaux situés rue Léon Morel, 1 à 5032 Isnes le ~~22 mai 2021~~ **22 juin 2021 à 17h00**.

**Ordre du jour de l'AG ordinaire :**

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
2. Présentation du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes ;
3. Présentation et approbation des comptes 2020 ;
4. Décharge aux administrateurs ;
5. Décharge aux membres du collège des contrôleurs aux comptes ;
6. Désignation d'un collège de 2 réviseurs pour les années 2021-2023.

Nous vous saurions gré de veiller à ce qu'une réunion de votre Conseil communal se tienne avant cette date afin de lui permettre de délibérer sur les ordres du jour de notre Assemblée Générale.

Nous vous invitons à télécharger les annexes ainsi que le modèle de délibération à l'adresse suivante :

**ATTENTION ! Cette convocation n'est pas envoyée à vos représentants. Nous vous prions dès lors de les informer.**

Vous avez la possibilité de nous faire parvenir vos questions par mail avant le 15 juin à l'adresse [s.fresnault@imio.be](mailto:s.fresnault@imio.be).



Rue Léon Morel, 1  
5032 ISNES

Compte tenu de la prolongation des mesures établie par le décret du 1<sup>er</sup> octobre 2020, l'Assemblée générale se déroulera avec présence physique, dans le respect des règles sanitaires et du décret du 1<sup>er</sup> octobre 2020 de la manière suivante :

- La présence physique est possible moyennant une inscription préalable auprès de l'intercommunale.
- Le lieu de convocation de l'Assemblée Générale est un lieu permettant de respecter la norme de distanciation sociale, le port du masque est obligatoire et les gestes barrière doivent être respectés.
- L'Assemblée générale se déroulera avec la présence physique du Président et du Directeur Général.
- La séance de l'Assemblée générale sera diffusée en ligne. Le lien sera publié sur le site internet d'iMio 48h avant l'assemblée générale.

La présence physique d'un délégué de la commune à l'assemblée générale n'est pas nécessaire, l'Intercommunale tiendra compte de toutes les délibérations qui lui seront adressées pour l'expression des votes mais aussi pour le calcul des différents quorums de présence et de vote.

Les Villes et Communes dont le conseil n'a pas délibéré, sont présumés s'abstenir. Nous leur recommandons **de ne pas envoyer de délégués** qui en tout état de cause ne pourraient pas prendre part au vote.

Si le conseil communal souhaite être présent, nous vous invitons à limiter cette représentation à un seul délégué. Toutefois, au regard des circonstances actuelles, il est vivement recommandé de ne pas envoyer de délégué.

Afin de garantir la publicité garantie par l'article L1523-13 du CDLD, l'Assemblée générale du deuxième semestre sera ouverte au public.

Toutefois, en raison des circonstances actuelles et afin de pouvoir assurer le respect de la norme de distanciation sociale lors de l'Assemblée générale au regard de la capacité d'accueil de la salle prévue à cet effet, la participation des personnes domiciliées sur le territoire d'une des communes, provinces ou C.P.A.S. associés **ne sera acceptée que moyennant une inscription préalable auprès de l'intercommunale**.

Nous restons à votre disposition pour toute information relative aux modalités pratiques de l'organisation de l'assemblée générale.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos respectueuses salutations.

Marc Barvais  
Président

Philippe Dubois  
Vice-Président